RÉPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Paris, le 11 JAN. ZUZ3

 \checkmark

DES GREFFES

Circulaire Note

Bureau des recrutements et de la formation (Bureau RHG4)

N° téléphone: 01 70 22 87 62 / 01 70 22 87 16 Adresse électronique : rhg4.dsj-sdrhg@justice.gouv.fr

LE GARDE DES SCEAUX. MINISTRE DE LA JUSTICE

MONSIEUR LE PREMIER PRESIDENT DE LA COUR DE CASSATION MONSIEUR LE PROCUREUR GENERAL PRES LADITE COUR

RESPONSABLES DE BOP (TERRITOIRE HEXAGONAL ET OUTRE-MER)

MESDAMES ET MESSIEURS LES PREMIERS PRESIDENTS DES COURS D'APPEL MESDAMES ET MESSIEURS LES PROCUREURS GENERAUX PRES LESDITES COURS

RESPONSABLES D'UO

MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL SUPERIEUR D'APPEL MADAME LA PROCUREURE DE LA REPUBLIQUE PRES LEDIT TRIBUNAL

MADAME LA DIRECTRICE DE L'ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE MADAME LA DIRECTRICE DE L'ECOLE NATIONALE DES GREFFES

POUR ATTRIBUTION

N° NOTE

: SJ-04-RHG4/06.01.23

Mots clés

: Rapport du jury - Examen professionnalisé réservé exceptionnel - Greffier -

Session 2022

Titre détaillé

: Rapport du jury de l'examen professionnalisé réservé exceptionnel de recrutement dans le corps des greffiers des services judiciaires au titre de

l'année 2022 (session du 5 au 6 septembre 2022).

Publication

: INTERNET - INTRANET (permanente)

MODALITÉS DE DIFFUSION

Diffusion assurée par la direction des services judiciaires Sous-direction des ressources humaines des greffes Bureau RHG4

PIÈCE(S) JOINTE(S): RAPPORT DU JURY - STATISTIQUES

Direction des services judiciaires



Égalité Fraternité

Direction des services judiciaires Sous-direction des ressources humaines des greffes Bureau des recrutements et de la formation - RHG4 Paris, le 1.1 JAN 2023

Affaire suivie par Marie MANAUD/ Clara BOUVELLE Tél. 01 70 22 87 16 / 01 70 22 87 62

marie.manaud@justice.gouv.fr / clara.bouvelle@justice.gouv.fr

LE GARDE DES SCEAUX. MINISTRE DE LA JUSTICE

MONSIEUR LE PREMIER PRESIDENT DE LA COUR DE CASSATION MONSIEUR LE PROCUREUR GENERAL PRES LADITE COUR

> **RESPONSABLES DE BOP** (TERRITOIRE HEXAGONAL ET OUTRE-MER)

MESDAMES ET MESSIEURS LES PREMIERS PRESIDENTS DES COURS D'APPEL MESDAMES ET MESSIEURS LES PROCUREURS GENERAUX PRES LESDITES COURS

RESPONSABLES D'UO

MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL SUPÉRIEUR D'APPEL MADAME LA PROCUREURE DE LA REPUBLIQUE PRES LEDIT TRIBUNAL

MADAME LA DIRECTRICE DE L'ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE MADAME LA DIRECTRICE DE L'ECOLE NATIONALE DES GREFFES

OBJET: Rapport du jury de l'examen professionnalisé réservé exceptionnel de recrutement dans le corps des greffiers des services judiciaires au titre de l'année 2022 (session du 5 au 6 septembre 2022).

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, le rapport du jury de l'examen professionnalisé réservé exceptionnel de recrutement dans le corps des greffiers des services judiciaires au titre de l'année 2022 (session du 5 au 6 septembre 2022), composé :

- des éléments de présentation de l'examen professionnalisé réservé exceptionnel (données récapitulatives, éléments statistiques et niveau des candidats),
- du rapport du jury,

Vous voudrez bien assurer la diffusion de cette note auprès des chefs de juridiction, du directeur délégué à l'administration régionale judiciaire, du responsable de la gestion de la formation du service administratif régional de votre cour d'appel ainsi qu'auprès de l'ensemble des personnels intéressés.

L'adjointe au sous-directeur des ressources humaines des greffes

Catherine BOUDON

13, place Vendôme – 75042 Paris Cedex 01

Téléphone: 01 70 22 87 16 www.justice.gouv.fr

EXAMEN PROFESSIONNALISE RESERVE EXCEPTIONNEL DE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES GREFFIERS DES SERVICES JUDICIAIRES AU TITRE DE L'ANNEE 2022

SESSION du 5 au 6 septembre 2022 ELEMENTS DE PRESENTATION

CALENDRIER DU RECRUTEMENT

L'ouverture de l'examen professionnalisé réservé exceptionnel de recrutement dans le corps des greffiers des services judiciaires a été autorisée, au titre de l'année 2022, par arrêté du 06 avril 2022, publié au *Journal officiel* de la République française le 10 avril 2022.

Le nombre de places offertes à l'examen était fixé à 61.

La date limite de retrait des dossiers et de clôture des inscriptions était fixée au 30 mai 2022.

L'épreuve orale s'est déroulée du 5 au 6 septembre 2022 à l'Espace Vinci – 25 rue des jeûneurs, 75002 PARIS.

COMPOSITION DU JURY

Les membres du jury ont été désignés par arrêté du 07 juillet 2022 :

- Madame Marie-Noëlle DEHOUCK, présidente du jury, directrice de greffe du secrétariat du parquet général de la Cour de cassation,
- Monsieur Thierry BALDIN, directeur des services de greffe au tribunal judiciaire de Grenoble,
- Madame Sylviane BOURREAU, directrice des services de greffe au tribunal judiciaire de Bordeaux,
- Madame Jennifer CASTILLO, responsable chargée de la gestion budgétaire auprès du service administratif régional de la cour d'appel de Montpellier,
- Madame Fabienne FAIZEAU, directrice des services de greffe au tribunal judiciaire de Laval,
- Madame Carine HOËT, directrice des services de greffe placée auprès du service administratif régional de la cour d'appel de Douai,
- Madame Barbara MAISONNEUVE, directrice des services de greffe au tribunal judiciaire de Paris,
- Monsieur Dimiter PETROVITCH, administrateur civil hors classe, conseiller transferts à la Direction ressources humaines des ministères sociaux,
- Monsieur Clément ROBERT, directeur de greffe du tribunal judiciaire de Coutances.

ÉLÉMENTS STATISTIQUES

1/ Nombre de candidats

• En 2022

	Н	F	TOTAL
Candidats inscrits	4	40	. 44
Candidats présents	1	9	10

44 inscrits.

Le taux de présence à l'oral est de 22.7%.

Le taux d'admission est de :

- 13.6% (nombre admis / nombre inscrits)
- 60% (nombre admis / nombre présents à l'épreuve orale)

2/ Evolution des données statistiques sur 2 ans

,	Postes offerts	Inscrits	Présents	Admis LP
2020	72	125	38	27
2022	61	44	10	6

3/ Pyramide des âges des candidats admis

ADMIS (liste principale)	1950 - 1959	1960 - 1969	1970 - 1979	1980 et +							
Hommes	0	0	0	1							
Femmes	0	0	2	3							
Total	0	0	2	4							
Total admis	6										

NIVEAU DES CANDIDATS

	reuve orale admission	Meilleure note	Nombre de candidats présents
Épreuve nº 1	Epreuve orale RAEP	18,50/20	10

Conformément à l'arrêté du 3 septembre 2020 fixant les règles d'organisation générale, la nature de l'épreuve ainsi que la composition du jury des examens professionnalisés réservés exceptionnels de recrutement dans le corps des greffiers des services judiciaires, « Le jury établit, par ordre de mérite, la liste des candidats admis. Seuls peuvent figurer sur cette liste les candidats ayant obtenu un total de points au moins égal à 10 sur 20. ».

Le jury constate que 6 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à ce seuil et les déclare admis à l'examen professionnalisé réservé exceptionnel de recrutement dans le corps des greffiers des services judiciaires.

Nombre de points obtenus par le dernier candidat admis sur liste principale : 14,50 sur 20.

EXAMEN PROFESSIONNALISÉ RÉSERVÉ EXCEPTIONNEL DE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES GREFFIERS DES SERVICES JUDICIAIRES AU TITRE DE L'ANNEE 2022

Session du 5 au 6 septembre 2022

RAPPORT DU JURY

La présidente tient à remercier vivement les membres du jury pour leur disponibilité et leur implication dans les différentes phases de cet examen professionnalisé. De plus, tous les membres du jury ont particulièrement apprécié le soutien de l'ensemble de l'équipe du bureau RHG4, pour l'organisation parfaite dans le déroulement des oraux.

A l'issue de l'épreuve orale de la session 2022 de l'examen professionnalisé réservé exceptionnel de recrutement dans le corps des greffiers des services judiciaires, les membres du jury formulent les remarques ci-après.

L'unique épreuve orale de cet examen professionnalisé réservé exceptionnel consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité du candidat, sa motivation, ses capacités à exercer les fonctions normalement dévolues aux greffiers des services judiciaires et les compétences acquises lors de son parcours professionnel.

Cette épreuve est d'une durée totale de vingt-cinq minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé.

Tous les candidats présents ont transmis un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), qui a permis aux membres du jury de conduire au mieux les entretiens.

Les dossiers RAEP étaient dans l'ensemble bien construits sur le modèle émanant du ministère de la Justice. Les différentes rubriques, telles que le déroulement de carrière, l'expérience professionnelle, les fonctions exercées, les formations suivies ainsi que les acquis et l'avenir professionnel étaient bien présentées et rédigées consciencieusement.

L'exposé d'une durée maximum de cinq minutes a été manifestement préparé par les candidats, qui ont plutôt bien respecté le temps qui leur était imparti.

Plusieurs candidats envisagent leur avenir professionnel en restant au pôle social pour ceux qui ont rejoint le tribunal judiciaire au 1er janvier 2019, à tout le moins dans l'immédiat.

Quant à l'entretien, les candidats ont souvent une connaissance correcte de l'institution judiciaire, de son fonctionnement, ainsi que des acteurs qui composent les juridictions. Un approfondissement de ces notions devrait toutefois être envisagé lors de la formation prévue à l'issue de leur admission.

Les missions du greffier des services judiciaires leur sont assez familières puisqu'ils exercent déjà pour certains au sein des tribunaux depuis 2019 aux côtés de leurs collègues greffiers et/ou puisqu'ils ont eu ces tâches et responsabilité au sein des tribunaux des affaires de sécurité sociale ou des juridictions du contentieux de l'incapacité.

La présidente du jury

Marie-Noëlle DEHOUCK

EXAMEN PROFESSIONNALISÉ RÉSERVÉ EXCEPTIONNEL DE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES GREFFIERS DES SERVICES JUDICIAIRES AU TITRE DE L'ANNEE 2022

GRILLE VIERGE D'EVALUATION DE L'ÉPREUVE ORALE

ATTENTION

La grille vierge d'évaluation présentée ci-après concerne exclusivement l'examen professionnalisé réservé exceptionnel de recrutement dans le corps des greffiers des services judiciaires visé dans le présent rapport.



DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

S	O	U	S	-D	IF	ŀΕ	C-	П	10	V I	DE	-5	ì	R	=5	35	SC)(JF	20	F	S	Н	H.	İ٨	A)	41	N	Ē.	S	Г	Œ	2	: (3	R	FI	FI	=F	25	3

Bureau des recrutements et de la formation (RHG4)

Grille d'évaluation - Epreuve orale													
Examen professionnalisé réservé exceptionnel de recrutement des greffiers des services judiciaires - 2022													
Nom du candidat :: Date :													
	•	¥											
Epreuve : Entretien avec le jury Critères d'appréciation		-	+/-	+	++								
Qualité de la présentation et de l'échange													
Connaissance de son environnement professionnel et positionnement													
Capacité à organiser son travail													
Qualités relationnelles													
Motivations													

20